

**DEPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES

**Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2024

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le jeudi 12 octobre, 20 heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 6 octobre 2023, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.

Françoise LECOUFLE, présente
Philippe LLOPIS, présent
Philippe GERBAULT, donne pouvoir à Aïcha GASSET
Daniel GASNIER, présent
Corine KOJCHEN, présente
Ambroise TOIN, présent
Aïcha GASSET, présente
Dominique RODRIGUEZ, présent
Peggy TRONY, présente
Gilles DAUVERGNE, présent
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Daniel GASNIER
Eric LEANDRE, présent
Cathy BRUN, absente
Carol GAIN, présente
Marie-Laure BATAILLE, présente
Rosa LOPES, donne pour à Françoise LECOUFLE
Martine VALLET, présente
Kamel NEBBACHE, présent
Jennifer RAFFRAY, absente
Ibra FAYE, donne pouvoir à Christine LIAMBO
Sylvain AUBERT, présent
Thierry JACQUARD, présent
Mahab CHAUDHRY, absente
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Ambroise TOIN
Martine MEDAILLE, donne pouvoir à Gilles DAUVERGNE
Cédric LONGATTE, donne pouvoir à Corine KOJCHEN
Christine LIAMBO, présente
André BLANCHET, présent
Aurélié ARCHIMEDE, donne pouvoir à Philippe LLOPIS
Serge DALEX, présent
Corinne DUBOIS, présente
Dalila SIDHOUM, présente
Delphine BORGNA, présente
Stéphane KOZJAN, présent
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE
Secrétaire de la séance : Martine VALLET**

Ordre au sein de la séance : 4

Délibération n° 2023-DEL-079 - Désignation d'un représentant titulaire de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'établissement public territorial Grand Paris Sud-Est Avenir (EPT GPSEA).

Commune de Limeil-Brévannes

Séance du Conseil municipal du jeudi 12 octobre 2023

Délibération n° 2023-DEL-079

Objet : Désignation d'un représentant titulaire de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'établissement public territorial Grand Paris Sud-Est Avenir (EPT GPSEA).

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29, L. 2121-33, L. 5219-2, L. 5219-5 et 10 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

Vu la délibération n° CT2016.5/043 de l'EPT GPSEA, relative à la création d'une Commission locale d'évaluation des charges territoriales entre l'Établissement public territorial 11 et ses communes membres ;

Vu la délibération n°2020-DEL-44, en date du 2 juillet 2020, relative à la désignation des représentants titulaires et suppléants de la Commune au sein de la CLECT de l'EPT GPSEA ;

Vu la délibération n°2022-DEL-041 portant modification du représentant titulaire et suppléant de la Ville au sein de la CLECT de l'EPT GPSEA ;

Vu la délibération n°2022-DEL-69, en date du 6 octobre 2022, portant désignation du second représentant de la Ville au sein de la CLECT de l'EPT GPSEA ;

Vu la démission de Madame Dorothee BRODHAG de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjoint au Maire ;

Considérant que cinq compétences ont été transférées à EPT GPSEA au 1^{er} janvier 2016, à savoir l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ; la collecte et le traitement des déchets ; la gestion de l'eau et de l'assainissement ; le suivi des contrats de ville et la préparation des plans climat-énergie territoriaux ;

Considérant que le Conseil de territoire de l'EPT GPSEA est tenu de créer une commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) et que cette commission est chargée de fixer les critères pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes ;

Considérant que le Conseil de territoire de l'EPT GPSEA a fixé la composition de la commission d'évaluation des charges territoriales, en fonction du nombre d'habitant, et que la Ville a ainsi droit à deux membres titulaires et deux membres suppléants par conseil municipal ;

Considérant que la Commune est tenue de procéder au remplacement de Madame Dorothee BRODHAG qui a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et désignée représentante titulaire au sein de la CLECT de l'EPT GPSEA ;

Considérant que les membres de la CLECT de l'EPT GPSEA sont élus au scrutin secret sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DÉCIDE :

Article 1 : Est proclamée représentante titulaire au sein de la CLECT de l'EPT GPSEA Madame Marie-Laure BATAILLE en lieu et place de Mme BRODHAG.

Article 2 : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville (www.limeil-brevannes.fr), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du
Val-de-Marne le 24/10/2023..
Publié le 25/10/2023.....
Notifié le.....
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation
Yasmina KHERMACHE
Directrice Générale des Services

Le Secrétaire,



Martine VALLET

Le Maire,



Françoise LECOUFLE